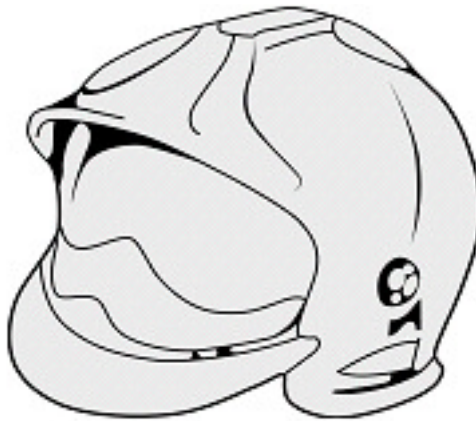


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997)



N° 3

ANNEES 1999 - 2000

Edition du 12 octobre 2000

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 7 OCTOBRE 1999	5
Marchés publics - Avenant RIFFAUD	5
Marchés Publics - Avenant TIBCO	5
Marchés Publics - Avenant SYSTEL	5
Aménagement de la Direction Départementale	5
Conventions annuelles de financement avec les collectivités CPI	5
Convention d'acquisition de matériel et/ou d'habillement avec les collectivités CPI	5
Marchés Publics - Appels d'offres infructueux	6
Acquisition de 3 embarcations	6
DM2 1999	6
Débat d'Orientations Budgétaires 2000	6
Contingent incendie	6
Interventions onéreuses	6
Frais de publicité liés aux Marchés Publics	7
Petit matériel à acquérir en investissement	7
Transformation d'emploi de Rédacteur	7
Allocation vétéran	7
Bourse Poids Lourds	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 23 OCTOBRE 1999	7
Marchés Infructueux - Centre de Secours de NOGENT LE ROI	7
Matériel à acquérir en Investissement - Additif n° 1	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 2 DECEMBRE 1999	7
Création d'emplois	8
Marché habillement - Information du Conseil d'Administration	8
Marché Assurances	8
Nogent Le Roi	8
Conventions Annuelles de Financement avec les communes CPI 1999	8
Bourse Poids Lourds	8
Location d'un véhicule utilitaire	8
Indemnité de Conseil à Madame le Payeur Départemental	9
Liste des matériels de moins de 4000 F à acquérir en investissement	9
CSP CHARTRES - Conduite d'opération de la DDE	9
Décision Modificative n° 3 1999	9
Information sur l'exécution des Marchés Publics	9
Conventions Annuelles de Financement - Collectivités CPI exercice 2000	9
Création d'emplois	9
Concours de Sapeur-Pompier professionnel	9
Renforts en personnel	9
Allocation Vétéran	9
Budget Primitif 2000	9
Rapport complémentaire - Personnel	9
Marchés Publics de prestations de services	10
Subventions DDSIS	10
Marchés Publics de fournitures	10
Construction des CS : principe de surcotisation	11
Marchés publics - Avenant n° 2 TIBCO	11
Contrat de télémaintenance TIBCO	11
CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 5 JANVIER 2000	11
Marché oxygène	12
Marché public de fourniture 2000	12
Intempéries	12
SIPIS d'Aunay sous Crécy	12
Marché COFRATEL – Avenant n° 1	12

Travaux DDSIS - Avenants	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 31 MARS 2000	13
Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir	13
Subvention exceptionnelle à l'Union Régionale des Sapeurs Pompiers de la Région Centre	13
Indemnité de conseil du Payeur Départemental	13
Conventions à intervenir avec les communes disposant d'un CS ou CSP	13
Convention de transfert par constitution des CI	13
Conventions annuelles de financement – Exercice 2000	14
Rapport d'analyse préalable CSP de l'agglomération chartraine et de l'école départementale	14
Entretien des espaces verts	14
Aménagement de la DDSIS	14
Avenants au marché informatique	14
Marché oxygène	14
Marché relatif au matériel d'alerte	14
Marché informatique	14
Extension du Centre de NOGENT LE ROTROU	14
Avenant Assurances – Marché 99-016	15
Rétribution emploi-jeune "communication"	15
Rétribution emploi-jeune	15
Création emplois-jeunes	15
Transformation de postes	15
Conventions de formation	15
Indemnisation des correcteurs et membres de concours et d'examen (personnel fonctionnaire)	16
Le statut des SPV	16
Coût des intempéries	16
CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 9 JUIN 2000	16
Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2000	16
Compte de gestion 1999	16
Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2000	16
Budget supplémentaire 2000	16
Financement par emprunts	16
Remboursement des frais engagés par les SPV du Centre de Secours de Maintenon	18
Assurance et frais de vétérinaire	18
Conventions annuelles de financement – Exercice 2000	18
Substitution	18
Liste des matériels à acquérir en investissement : Additif	18
Subvention UIISC	18
Remises gracieuses	18
Convention d'occupation à titre précaire et révocable	18
Incidence du recensement 2000 sur le contingent incendie	18
Assurances - Contrat pour les véhicules de collection	19
Conventions à intervenir avec les communes CSP et CS	19
Conventions de transfert avec les communes CPI	19
Centre de Secours de Nogent le Roi	19
Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment hébergement du CSP de NOGENT LE ROTROU	19
Marché VTU	19
Composition de la commission d'appel d'offres	19
RAPPORT COMPLEMENTAIRE - Concours Sapeurs Pompiers Professionnels 2ème classe	19
CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 12 OCTOBRE 2000	20
Approbation du Conseil d'Administration du 9 juin 2000	20
Travaux à la DDSIS	20
Extension du CSP de Nogent le Rotrou	20
Extension du CSP Châteaudun	20
Cession de terrains au profit du département d'Eure et Loir	21
Rémunération des jurys de concours	21
Subvention exceptionnelle à l'UDSPEL	21
Restes à recouvrer – Admissions en non-valeur	21
Liste de matériel à acquérir en investissement	21
Rapport de présentation de la DM2 - 2000	22
Débat d'orientations budgétaires pour 2001	22

Contingent 2001	22
Principe de surcotisation lors de la construction de Centres de Secours par le SDIS	22
Tarif des interventions payantes	22
Conventions Annuelles de Financement avec les collectivités CPI	23
Conventions à intervenir avec les communes CSP et CS	23
Conventions de transfert avec les communes CPI	23
Marchés publics : Rénovation des réseaux radio	23
Acquisition de matériel de transmission	23
Marchés publics : Compresseurs d'air	24
Marchés publics : Marché de carburants	24
Marchés publics : Marché de services informatiques	24
Marchés publics : Convention IMOTIS	24
Régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques	24
Emplois jeunes Indemnisation	24
Suppression et création de postes	24
Cotisation à l'ordre des médecins	24
Supplément familial de traitement	24
Situation d'un agent en C.E.C.	24
Stationnaire du CTA-CODIS	24
Permis Poids lourd	25
Tutorat d'apprentissage	25
Remboursement Participation aux communes	25
Conventions à intervenir avec le cabinet ACTEIS	25
Lancement d'une procédure négociée suite à l'appel d'offres infructueux	25
Avenant au marché n° 2000-009	25
Marchés publics : Plates-formes EPA	25
 ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET	 26
Arrêté 2658 du 18/11/1999	26
Arrêté 2659 du 18/11/1999	26
Arrêté 2700 du 18/11/1999	26
Arrêté n° A 99-586 du 19/11/1999 : Candidats admis au Brevet National de Cadet de Sapeur Pompier	27
Arrêté du 01/12/1999 : Organisation concours CAPORAL, SERGENT, ADJUDANT	28
Arrêté n° 127 du 28/01/2000 : Composition opérationnelle GRIMP	28
Arrêté 367 du 29/03/2000 : Complément composition opérationnelle GRIMP	29
Arrêté 709 du 22/05/2000 : Liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs	29

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 7 OCTOBRE 1999

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER, GRANDON, TEROUINARD, FAVRAT, RENARD,
DE MONTGOLFIER, FAUVE, CHATEL, VELLA
Conseillers Généraux.

MM. CLEMENT, PILLIAS, SIRDEY, TOUZO, GALLET, HUWART, HOYAU,
CORNU, GABORIAU, PHILIPPE, HAMEL, LEMOINE
Maires ou président de syndicat intercommunal.

Membre de droit :

M. LIZZIT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement
convoquée, en date du 5 octobre 1999,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 4
octobre 1999,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires,
régulièrement convoqué, en date du 4 octobre 1999,

Marchés publics - Avenant RIFFAUD

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant à
intervenir avec la Société RIFFAUD dans le cadre du marché 02/99 (lot n° 2) pour un
montant de 50.000 francs HT (soit 60.300 francs TTC), étant précisé que la Commission
d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} Octobre 1999 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Marchés Publics - Avenant TIBCO

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant à
intervenir avec la Société TIBCO, dans le cadre du marché 99-010 (lots 2, 3 et 4)
entraînant :

une plus value de 270.946,18 francs par rapport au marché initial,

une modification de calendrier de certaines prestations, étant précisé que la Commission
d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} octobre 1999 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Marchés Publics - Avenant SYSTEL

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant à
intervenir avec la Société SYSTEL dans le cadre du marché 18/97, étant précisé que d'une
part cet avenant n'a pas d'incidence financière et que d'autre part la Commission d'Appel
d'Offres réunie le 1^{er} octobre 1999 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Aménagement de la Direction Départementale

A l'unanimité, le Conseil d'Administration accepte le coût définitif des travaux de la
Direction Départementale et augmente les crédits de l'article 232 affectés à cette opération
de 317.992 francs ;

Conventions annuelles de financement avec les collectivités CPI

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le tableau des montants financiers à
intervenir avec les collectivités CPI dans le cadre des conventions annuelles de
financement.

Convention d'acquisition de matériel et/ou d'habillement avec les collectivités CPI

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise :

- le Service à acquérir les petits matériels et effets vestimentaires pour les
collectivités CPI étant précisé que le montant de ces acquisitions sera déduit du
montant des remboursements indirects pris en charge par le SDIS dans le cadre
des conventions annuelles de financement à intervenir avec les collectivités
CPI.

- le principe de mise en place de convention d'acquisition d'habillement et/ou de matériel pour le gros équipement et le matériel roulant selon la procédure définie lors de la séance du 29 avril dernier, lorsque leur montant excède les montants pris en compte par le SDIS.

Marchés Publics - Appels d'offres infructueux

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'engagement des entreprises qui seront retenues à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 1999 dans le cadre du marché 99-005 (lots 3,4 et 19) relatif à l'habillement.

Acquisition de 3 embarcations

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à acquérir 3 embarcations avec remorque et moteur selon la procédure du bon de commande et dont l'achat avait été initialement prévu et autorisé dans le cadre d'une procédure de marchés publics. Les crédits nécessaires (soit 150.000 francs) à cette opération font l'objet d'un virement de l'article 215 vers l'article 214-7.

DM2 1999

A l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le projet de DM2 qui lui est soumis et joint en annexe.

Débat d'Orientations Budgétaires 2000

A l'unanimité, le Conseil d'Administration, après discussion, approuve le débat d'orientations budgétaires 2000 qui lui a été soumis.

Contingent incendie pour les communes, les établissements de coopération intercommunale et le Département

A l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- décide d'augmenter de 1 % le coût moyen par habitant DGF du contingent d'incendie en le portant à 177,86 francs pour l'année 2000.
- retient le mode de calcul du contingent adopté lors de la séance du 29 octobre 1998 et qui tient compte :
 - pour 50 % de la population servant de base au calcul de la DGF
 - pour 50 % du potentiel fiscal

Les recettes du contingent incendie telles qu'elles résultent des orientations budgétaires devraient passer de 75.433.350 francs à 76.204.294,86 francs compte tenu des variations des bases connues à ce jour.

La contribution du Département est augmentée de 1 % et s'élèvera à 36.135.632 francs.

Pour les communes des autres départements défendus par l'Eure et Loir, leur potentiel fiscal n'entre pas en compte dans le potentiel fiscal départemental.

Le potentiel fiscal moyen pris en référence dans le calcul sera celui de l'Eure et Loir.

Interventions onéreuses

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de fixer comme suit les tarifs des interventions pour lesquelles une participation aux frais est demandée aux bénéficiaires.

Participation par forfait :

- Ouverture de porte sans danger imminent	595,00 F
- Inondation consécutive à une défectuosité de l'installation	
- intervention inférieure à 1 heure	485,00 F
- par heure supplémentaire	365,00 F
- Déplacement pour intervention sur nids d'insectes sur le domaine privé.....	293,00 F
- Déplacement pour ascenseur bloqué (hors urgence)	1.030,00 F

Participation pour les services de sécurité (en salle ou extérieur) :

1. <u>Frais de personnel, par heure non fractionnée</u>	
- 1 vacation taux « sous-officier » par personne (avec facturation minimum de 3 vacations et taux en vigueur selon la période : intervention/dimanche/nuite)	
2. <u>Frais de matériel, par déplacement</u>	
(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)	
- VL, motopompe, embarcation.....	5 vacations
- VSAB, VUD	6 vacations
- Porteur d'eau	7 vacations
- Engins spéciaux (EPA, CCGC, BEA...)	8 vacations

Frais de publicité liés aux Marchés Publics

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'imputer les frais de publicité sur les lignes budgétaires des marchés correspondant et qui ont fait l'objet d'une publicité étant précisé que les dépenses correspondantes ne donneront pas lieu à amortissement.

Petit matériel à acquérir en investissement

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'imputer en investissement la liste de matériel annexée au rapport et dont la valeur unitaire d'achat est inférieure à 4.000 francs.

Transformation d'emploi de Rédacteur

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide que l'un des deux emplois de rédacteur créés lors de la séance du 10 décembre est un emploi de rédacteur principal.

Allocation vétéran

A l'unanimité, le Conseil d'Administration prend acte de la communication relative à l'allocation vétéran et du fait qu'il sera informé des conséquences financières du nouveau dispositif lors de la séance du budget primitif 2000.

Bourse Poids Lourds

A l'unanimité, le Conseil d'Administration à l'unanimité décide d'autoriser le remboursement de 4.000 francs à Monsieur Mickaël VIGNARD, montant correspondant à la bourse « Permis Poids Lourds » que l'intéressé a passé avec succès.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 23 OCTOBRE 1999

Etaient présents avec voix délibérative :
MM. LETHUILLIER, CHATEL, VELLA
Conseillers Généraux.

MM. HOYAU, NAVEAU, FLEURY, DE FRANCIOSI, ANGOULVANT, FOUCAULT,
GIGON, Me BILLARAND DAUPHIN
Maires ou Présidents de syndicats intercommunaux.

Marchés Infructueux - Centre de Secours de NOGENT LE ROI

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 Octobre 1999 et d'autoriser le Président à lancer la procédure de marché négocié pour les lots déclarés infructueux (lots n° 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 9 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20) et à signer toutes les pièces nécessaires au lancement et à la passation de ces marchés négociés.

Matériel à acquérir en Investissement - Additif n° 1

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de compléter la liste de matériel à acquérir en Investissement du 7 Octobre 1999 par les matériels suivants :

- Périphériques informatiques :
 - ◆ lecteur, graveur, unité de stockage et de lecture de données fixes et mobiles,
 - ◆ écrans, moniteurs, caméras, scanners et accessoires multimédias (enceintes, micro, etc...)
 - ◆ cartes et modules d'extensions (son, graphiques, mémoires, etc...)
 - ◆ modems routeurs, hubs et éléments actifs de réseaux
 - ◆ lecteur code barres
- Autres :
 - ◆ tables pliantes ou fixes, dessertes, console.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 2 DECEMBRE 1999

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur GRANDON (pouvoir de Monsieur HAMEL), Monsieur FAVRAT, Monsieur RENARD (pouvoir de Monsieur FAUVE), Monsieur VELLA, Monsieur GIGON (pouvoir de Monsieur CHATEL), Conseillers Généraux.
Monsieur SIRDEY, Monsieur GALLET, Monsieur FOUCAULT, Monsieur PHILIPPE, Monsieur PILLIAS, Monsieur GABORIAU, Monsieur HOYAU, Président ou membres d'E.P.C.I .

Membre de droit :

M. le Préfet, représenté par M. LIZZIT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 29 novembre 1999,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 30 novembre 1999,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 30 novembre 1999,

Création d'emplois

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de créer au 1^{er} janvier 2000 les postes suivants :

- 1 poste de technicien
- 1 poste d'officier (grade lieutenant)
- 1 poste d'officier (grade capitaine)

Marché habillement - Information du Conseil d'Administration

A l'unanimité, le Conseil d'Administration prend acte de la communication des sociétés retenues pour les lots 3,4 et 19 du marché 99-005.

Marché Assurances

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la passation du marché 99-016 relatif aux assurances du SDIS avec le Cabinet HUGER (lots 1,2,5,6,7) et la SOFCAP (lots 3 et 4) ainsi que les contrats d'assurances définitifs conformément à la réglementation du Code des Assurances.

Nogent Le Roi

A l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- prend connaissance des lots retenus par le Président dans le cadre de la procédure négociée engagée en application des articles 104-I.2° et 308 du Code des Marchés Publics ;
- retient le montant définitif de l'opération pour un montant de 8 750 000 F TTC ;
- s'engage à voter un crédit complémentaire de 250 000 F TTC lors du Budget Supplémentaire 2000.

Conventions Annuelles de Financement avec les communes CPI 1999

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de valider :

- le tableau des montants financiers pour 1999 annexé ci-après ;
- le report des opérations non soldées sur l'exercice 1999 dans le cadre de la mise en place des conventions 2000.

Bourse Poids Lourds

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le remboursement du montant de 4 000,00 F au Sapeur Mickaël VIGNARD correspondant à la prise en charge de la bourse Poids Lourds.

Location d'un véhicule utilitaire

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le remboursement à Monsieur BERTY, sur présentation de la facture, de la location d'un véhicule utilitaire nécessaire au transfert du matériel informatique.

Indemnité de Conseil à Madame le Payeur Départemental

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'attribuer une indemnité de conseil à Madame le Payeur Départemental pour un montant de 10 864,37 F au titre de l'exercice 1999.

Liste des matériels de moins de 4000 F à acquérir en investissement

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de compléter la liste de matériel d'un montant unitaire inférieur à 4 000,00 F par les matériels suivants :

- Ventilateur (thermique, hydraulique),
- Gaine de ventilation,
- Pompe (électrique),
- Antennes,
- Lit,
- Sommier,
- Matelas,
- Armoire individuelle.

CSP CHARTRES - Conduite d'opération de la DDE

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de l'assistance de la DDE pour la conduite d'opération du CSP de CHARTRES et de l'Ecole Départementale.

Décision Modificative n° 3 1999

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'adopter le projet de Décision Modificative n° 3 joint en annexe.

Information sur l'exécution des Marchés Publics

A l'unanimité, le Conseil d'Administration prend acte du rapport l'informant de l'état d'exécution des Marchés Publics du SDIS au titre de l'exercice 1999.

Conventions Annuelles de Financement - Collectivités CPI exercice 2000

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de valider le tableau de financement 2000 concernant les collectivités CPI (annexe jointe).

Création d'emplois

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de créer au 1^{er} janvier 2000 les postes suivants :

- un poste d'officier pour la mission du volontariat ;
- un poste d'officier pour le service Prévision au CSP de DREUX ;
- un poste de technicien pour le service informatique.

Concours de Sapeur-Pompier professionnel

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président :

- à ouvrir par arrêté le concours de :
 - sapeur-pompier professionnel 2^{ème} classe organisé par le SDIS du CHER
 - sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS du LOIRET
- à signer les conventions confiant l'organisation matérielle à ces deux SDIS.

Renforts en personnel

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer les contrats relatifs aux renforts de personnels dans les conditions identiques à celles des années passées.

Allocation Vétérance

A l'unanimité, le Conseil d'Administration prend acte du rapport sur l'allocation vétérance.

Budget Primitif 2000

A l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le budget primitif 2000 joint en annexe.

Rapport complémentaire - Personnel

A l'unanimité, le Conseil d'Administration transforme 2 postes d'agent technique en 2 postes d'agent d'entretien à compter du 1^{er} janvier 2000.

Marchés Publics de prestations de services

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à lancer les opérations suivantes :

- marché de télécommunications ;
- marchés de nettoyage de bâtiments pour la direction et les CSP concernés. Par ailleurs, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer la convention à intervenir avec un prestataire extérieur pour assister le Service dans la mise en œuvre du marché télécommunications.

En outre, le Conseil d'Administration sera tenu informé des procédures retenues et sera amené à autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation des marchés correspondants.

Subventions DDSIS

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- Union Départementale des Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir 273 000 F
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir 50 000 F
- Association des Anciens Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir 5 000 F
- Œuvre des Pupilles 12 000 F

Les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 653 du Budget Primitif 2000.

- Amicale du Personnel de la Direction Départementale d'Incendie et de Secours : 40 000 F

Les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 657 du Budget Primitif 2000.

Marchés Publics de fournitures

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation de marchés européens sous la forme d'appel d'offres ouverts pour les matériels suivants :

* Fourgon Pompe Tonne :

- 5 châssis
- 3 équipements *classique*
- 2 équipements *mousse*

* Véhicule de Première Intervention

- 3 à 4 châssis
- 3 à 4 équipements

* Véhicule de Liaison :

- 6 véhicules de liaison CS
- 3 véhicules de liaison IAD

* Véhicules de Secours aux Asphyxiés et aux Brûlés

- 4 châssis
- 4 équipements

* Fourgon de Secours Routier :

- 1 châssis
- 1 équipement

* Poste Médical Avancé :

- 1 châssis
- 1 équipement

* Véhicule Porte Cellule

- 8 châssis-classe 1
- 8 bras de préhension-classe 1

* Véhicule Appareil Respiratoire Isolant – Ventilation

- 4 châssis
- 4 équipements

* Appareil Respiratoire

- 70 à 90 ARI-300 bars – simple
- 20 à 25 ARI-300bars-CMIC
- 180 à 220 bouteilles AIR-300 bars
- 1 banc de contrôle ARI 300 bars

* Gonflage des bouteilles

- 3 compresseurs d'air
- * Assistance respiratoire
 - 1 cellule assistance respiratoire
- * Transport de matériel
 - 2 cellules plateau
- * Feux de forêt :
 - 2 cellules
- * Habillement (marché bon de commande)
- * Carburants (marchés à bon de commande et lots géographiques)

A l'unanimité le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation d'un marché négocié pour :

- * Matériel informatique et logiciels informatiques

Construction des CS : principe de surcotisation

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'appliquer aux communes suivantes la surcotisation applicable dans le cadre de la construction de Centre de Secours par le SDIS :

*** Secteur de THIRON-GARDAIS**

- Thiron-Gardais
- Chassant
- Combres
- Frétigny
- Happonvilliers
- Croix du Perche
- St Denis d'Authou

*** Secteur de NOGENT LE ROI**

- Nogent le Roi
- Le Boullay-Thierry
- Bréchamps
- Chaudon
- Coulombs
- Croisilles
- Faverolles
- Lormaye
- Néron
- Ormoy
- Pinthières
- St Laurent la Gâtine
- St Lucien
- Senantes
- Villemeux sur Eure
- Villiers le Morhier

Pour l'an 2000, la base de calcul de la cotisation, fixée par référence à l'indice du coût de la construction (valeur 2^{ème} trimestre 1998), correspond à 8,96 F par habitant.

Marchés publics - Avenant n° 2 TIBCO

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à intervenir avec la Société TIBCO dans le cadre du marché 99.010.

Contrat de télémaintenance TIBCO

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'autoriser le Président à signer le contrat de télémaintenance à intervenir avec la Société TIBCO pour un montant de 103 400 F HT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 5 JANVIER 2000

Etaient présents avec voix délibérative :
MM. FAVRAT, TEROUINARD, RENARD, DE MONTGOLFIER, VELLA, CHOQUIER, JAULNEAU, Conseillers Généraux.
MM. PILLIAS, SIRDEY, HOYAU, DE FRANCIOSI, GABORIAU, PHILIPPE (pouvoir de M. TOUZO), HAMEL, GIGON, Maires ou président de syndicat intercommunal.

Membre de droit :
M. LIZZIT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Vu le procès verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 9 Décembre 1999 relatif à l'ouverture des plis du marché oxygène;

Vu le procès verbal de la commission (ouverture) d'appel d'offres en date du 20 Décembre 1999 (choix des offres) déclarant l'appel d'offres infructueux;

Marché oxygène

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser le Président à mettre en œuvre une procédure de marché négocié et à signer toutes les pièces nécessaires à la passation du marché avec l'entreprise qui sera retenue.

Marché public de fourniture 2000

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser le Président à lancer et à signer l'ensemble des pièces nécessaires au passage d'un marché pluriannuel à bons de commande sur les exercices budgétaires 2000 et 2001 pour les matériels suivants :

- 180 (plus ou moins 10 %) ARI 300 bars simples
- 20 à 25 ARI 300 bars CMIC
- 700 (plus ou moins 10 %) bouteilles d'air 300 bars
- 1 banc de contrôle ARI 300 bars
- 75 à 90 transformations des ARI MATISEC actuels de 200 à 300 bars
- 45 à 70 transformations des ARI COMMEINHES actuels de 200 à 300 bars

Intempéries

Vu les intempéries et les nombreuses interventions consécutives s'étant déroulées en Eure et Loir à partir du 26 Décembre 1999 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décide de prendre en charge les vacations engagées par les communes C.P.I. consécutives à la tempête et aux inondations intra et extra muros.

SIPIS d'Aunay sous Crécy

Vu la demande du SIPIS d'AUNAY S/CRECY relative à la prise en compte des frais pour l'intervention du 28 Août 1999 sur la D.928 ;

Vu l'article 65 du règlement de service du S.D.I.S. ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser la somme de 1 575,34 F au SIPIS d'AUNAY S/CRECY.

Marché COFRATEL – Avenant n° 1

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant à intervenir avec COFRATEL correspondant à l'abandon du câblage informatique du lot n° 1 du marché 99-010.

Travaux DDSIS – Avenants

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'ensemble des avenants à intervenir avec les sociétés retenues dans le cadre du marché 99-012 sous réserve que :

1. Le montant global de l'opération reste inchangé,
2. La Commission d'appel d'offres émette un avis favorable sur la signature des avenants à intervenir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 31 MARS 2000

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. TEROUINARD, DE MONTGOLFIER, FAVRAT, CHOQUIER, RENARD, VELLA
Conseillers Généraux.

MM. FOUCAULT, GALLET, HAMEL, HOYAU, LEMOINE, PHILIPPE, PILLIAS,
ANGOULEVANT, SIRDEY, MME BILLARAND-DAUPHIN
Maires ou présidents de syndicats intercommunaux.

Membre de droit :

M. LIZZIT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'UDSPEL de 7.500 francs afin de participer à hauteur de 50 % à l'aide que l'Union a octroyé suite au décès de Monsieur J. COCATRIX.

Subvention exceptionnelle à l'Union Régionale des Sapeurs Pompiers de la Région Centre

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 15.000 francs à l'Union Régionale des Sapeurs Pompiers de la Région Centre afin de financer la plaquette d'information de 4 pages publiée à l'occasion du Congrès Régional.

Indemnité de conseil du Payeur Départemental

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à mandater à terme échu l'indemnité de conseil du payeur départemental définie comme suit :

La base de calcul correspond à la moyenne des dépenses budgétaires des 3 derniers conseil d'Administration connus des sections d'investissement et de fonctionnement (à l'exception des écritures d'ordre) arrondies au francs le plus proche.

Pour les 4 premiers millions, une somme forfaitaire de 2.550 francs est attribuée et au-delà un taux de 0,1 pour mille est appliqué.

Conventions à intervenir avec les communes disposant d'un CS ou CSP

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer :

* les conventions de mise à disposition des biens immeubles affectés au fonctionnement des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir avec les communes de :

- ANET
- BONNEVAL
- CHATEAUDUN
- NOGENT LE ROTROU
- LA LOUPE

* les conventions de transfert en pleine propriété des biens meubles affectés au fonctionnement des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

Ces conventions prendront effet au 1er mai 2000.

Convention de transfert par constitution des CI

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer :

- les conventions de transfert par constitution avec les collectivités suivantes :
 - SIPIS d'AUNAY SOUS CRECY, CRECY COUVE, SAULNIERES, TREON
 - JOUY
 - LA BAZOCHE GOUET
 - SAINVILLE
 - SAINT VICTOR DE BUTHON
 - Syndicat de TREMBLAY LES VILLAGES

Ces centres nouvellement constitués prendront le nom de Centre d'Intervention.

- les conventions de transfert par fusion avec le centre de SAINVILLE pour :
 - OYSONVILLE
 - LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE
 - GARANCIERES EN BEAUCE

Ces conventions prendront effet au 1^{er} mai 2000, à l'exception de SAINT VICTOR DE BUTHON qui prendra effet au 1^{er} juin 2000.

Conventions annuelles de financement – Exercice 2000

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions annuelles de financement à intervenir avec les collectivités disposant d'un CPI pour l'exercice 2000 et valide le tableau financier annexé ci-après.

Rapport d'analyse préalable CSP de l'agglomération chartraine et de l'école départementale

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché de programmation n° 2000-002 à intervenir avec la Société R.S. Consultants pour un coût de 217.804 francs TTC dans le cadre de l'opération du CSP de l'agglomération chartraine et de l'école départementale.

Entretien des espaces verts

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'entretien des espaces verts à intervenir avec les centres d'aide par le travail (CAT) de CHATEAUDUN et de NOGENT LE ROTROU respectivement pour un montant annuel de 26.400 francs TTC et 14.000 francs, étant précisé que le CAT de NOGENT LE ROTROU ne collecte pas la TVA.

Aménagement de la DDSIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 27 mars 2000, autorise le Président à signer les avenants à intervenir dans le cadre du marché 99-011 relatif à l'aménagement de la DDSIS pour les lots :

- | | |
|---|---------------|
| - n°3 : Menuiseries intérieures | MTB |
| - n°4 : Cloisons, doublage, faux plafonds | TEXISOL |
| - n°5 : Revêtement de sols | SMR |
| - n°8 : Electricité | LA CHARTRAINE |
| - n°9 : Chauffage, ventilation | LEROY DURAND |

Le total des plus values s'élève à 172.626,21 francs mais le montant de l'opération reste inchangé.

Avenants au marché informatique

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants à intervenir dans le cadre du marché 99-010 relatif à la fourniture de matériel téléphonique informatique et câblage des CSP à intervenir avec :

- TIBCO (avenant n°3)
- COFRATEL (avenant n°1)

Marché oxygène

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'information concernant le candidat retenu (AGA Médical) par le Président dans le cadre de la procédure négociée lancée suite à appel d'offres infructueux du marché 99-012.

Marché relatif au matériel d'alerte

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation du marché relatif au matériel d'alerte sous la forme d'appel d'offres ouvert (marché pluriannuel sur 3 ans à bons de commande).

Marché informatique

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, annule sa décision du 2 décembre 1999 concernant l'autorisation de recourir à la procédure négociée pour l'acquisition de matériel informatique.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation d'un marché sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de matériel informatique.

Extension du Centre de NOGENT LE ROTROU

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve le programme de l'extension
- approuve le montant de l'opération à 5.500.00 francs TTC
- décide que la commission d'examen des candidatures de l'architecte ayant en charge la maîtrise d'œuvre sera composée comme suit :
 - M. le Président du Conseil d'Administration du SDIS ;
 - M. HOYAU, Membre de la Commission d'Appel d'Offres ou son suppléant ;

- M. GALLET, Membre de la Commission d'Appel d'Offres ou son suppléant ;
 - M. DECRAEMERE, Maire de Nogent-le-Rotrou ;
 - M. RUHLMANN, Maire de Margon ;
 - M. DI GIOVANNI, Maire de Saint Jean Pierre Fixte ;
 - Mme HUARD, Maire de Trizay-Coutretot-Saint-Serge ;
 - M DEBRAY, maire de Champrond en Perchet ;
 - M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
 - M. le Chef du CSP de Nogent le Rotrou ;
 - M. l'Architecte Conseil de la DDE ;
 - Monsieur le Chef du Service Départemental d'Architecture ou son représentant ;
 - Un Architecte désigné par le syndicat des architectes d'Eure et Loir ;
 - Un Architecte lauréat d'un grand concours désigné par l'Union des Syndicats d'Architectes de la Région Centre ;
 - Un Architecte libéral représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.
- autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation des marchés relatifs à cette opération.

Avenant Assurances – Marché 99-016

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le Cabinet HUGER du Groupe M.M.A. dans le cadre du marché Assurances du SDIS (n° 99-016).

Rétribution emploi-jeune "communication"

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de l'emploi-jeune "communication du SDIS" au SMIC majoré de 30 %.

Rétribution emploi-jeune

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, fixe la rémunération des emplois-jeunes créés en 1999 comme suit :

- | | |
|----------------------------------|----------------------|
| - titulaire d'un diplôme Bac + 4 | SMIC majoré de 10 % |
| - titulaire d'un diplôme Bac + 2 | SMIC majoré de 5 % |
| - autre ou sans diplôme | SMIC sans majoration |

Création emplois-jeunes

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer 2 emplois-jeunes à compter de l'exercice 2000 et dont les conditions de recrutement seront identiques à celles concernant les agents d'accueil.

Transformation de postes

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de réaliser les transformations de postes suivantes, à compter de l'exercice 2000 :

- suppression d'un emploi d'agent technique et création d'un emploi d'agent technique qualifié
- suppression d'un emploi de technicien et création d'un emploi de technicien principal
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif et création d'un emploi d'Adjoint administratif de 2ème classe
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe et création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe et création d'un emploi de rédacteur

Conventions de formation

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les convention de formation avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Région Centre, des départements périphériques, des Deux Sèvres, de la Dordogne, l'Institut National d'Etudes de la Sécurité Civile, l'Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs Pompiers, les écoles interrégionales rattachées au S.D.I.S. de Bordeaux, Rennes, Lyon, Metz, l'école de Valabre, la BSPP, les organismes publics et parapublics tels que EDF/GDF, SNCF, France Télécom, le CNFPT, la Croix Rouge, des entreprises privées de formation telles que Eurofeu, Adhara, Hurel-Arc, Sud Performance, Matisec, Bauer, Sides, Commeinhes, le CREPS d'Antibes, Renault, Data Synthèse,

Indemnisation des correcteurs et membres de concours et d'examen (personnel fonctionnaire)

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de retenir l'indemnité majorée pour la correction des copies attribuée au titre des jurys d'examens du groupe V (par assimilation au niveau de concours).

Le statut des SPV

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la communication relative au statut des SPV, suite à la parution du décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999.

Coût des intempéries

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend connaissance du coût financier des intempéries de décembre 1999 estimé à hauteur de 2,2 millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 9 JUIN 2000

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur FAVRAT, Monsieur FOUCAULT, Monsieur PILLIAS, Monsieur SIRDEY, (pouvoir de Monsieur HAMEL), Monsieur CHATEL, Monsieur GIGON, (pouvoir de Monsieur RENARD), Monsieur HOYAU, (pouvoir de Monsieur PHILIPPE), Madame BILLARAND-DAUPHIN, Monsieur VELLA, Monsieur FAUVE, Monsieur GABORIAU, Monsieur LETHUILLIER.

Membre de droit :

M. le Préfet, représenté par M. LIZZIT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 8 juin 2000,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 6 juin 2000,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 6 juin 2000,

Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2000

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le procès verbal du Conseil d'Administration du 31 mars.

Compte de gestion 1999

Le Conseil d'Administration prend acte du fait que le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2000

Le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif 1999 qui fait apparaître les réalisations suivantes :

Dépenses	→ Investissement	:	18.041.105,17 F
	Fonctionnement	:	107.845.225,63 F
Recettes	→ Investissement	:	28.765.711,56 F
	Fonctionnement	:	125.142.623,21 F

L'excédent global de clôture est égale à 28.022.003,97 F et se répartit comme suit :

- excédent de fonctionnement	:	17.297.397,58 F
- excédent d'investissement	:	10.724.606,39 F

Budget supplémentaire 2000

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le Budget Supplémentaire soumis en annexe.

Financement par emprunts

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décide d'autoriser le Président à contracter au nom du Service Départemental d'Incendie et de Secours, un emprunt de type CLTR de 30.000.000 F aux conditions définies aux articles 1 et 2.

ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PRET

Pour financer ses dépenses d'investissement programmées, dont la réalisation s'effectuera pendant les exercices budgétaires 2000 à 2015, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir contracte, auprès de Dexia Crédit Local de France, un prêt à long terme renouvelable d'un montant maximum de 30.000.000 FRF (4.573.470,50 Euro), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La durée totale du CLTR est de 16 ans. Elle est égale à la durée d'amortissement du plafond annuel de tirage, soit 15 ans, majorée de 1 an.
- Le remboursement du CLTR s'effectuera dans la limite des plafonds annuels d'encours le plafond annuel d'encours d'une période donnée est égal au plafond annuel de tirages de la période précédente. Les plafonds annuels de tirages sont déterminés comme suit entre chacune des dates de révision dudit plafond :

30.000.000 F	jusqu'au 01/01/2002	exclu
27.000.000 F	du 01/01/2002	inclus jusqu'au 01/01/2003 exclu
24.000.000 F	du 01/01/2003	inclus jusqu'au 01/01/2004 exclu
21.000.000 F	du 01/01/2004	inclus jusqu'au 01/01/2005 exclu
19.000.000 F	du 01/01/2005	inclus jusqu'au 01/01/2006 exclu
17.000.000 F	du 01/01/2006	inclus jusqu'au 01/01/2007 exclu
15.300.000 F	du 01/01/2007	inclus jusqu'au 01/01/2008 exclu
13.600.000 F	du 01/01/2008	inclus jusqu'au 01/01/2009 exclu
11.900.000 F	du 01/01/2009	inclus jusqu'au 01/01/2010 exclu
10.200.000 F	du 01/01/2010	inclus jusqu'au 01/01/2011 exclu
8.500.000 F	du 01/01/2011	inclus jusqu'au 01/01/2012 exclu
6.800.000 F	du 01/01/2012	inclus jusqu'au 01/01/2013 exclu
5.100.000 F	du 01/01/2013	inclus jusqu'au 01/01/2014 exclu
1.700.000 F	du 01/01/2015	inclus jusqu'au 01/01/2016 exclu

solde : 0 FRF dernière date de révision du plafond annuel des tirages.

L'emprunteur a la faculté d'effectuer à son gré, au cours des exercices budgétaires et dans la limite des plafonds annuels de tirages définis ci-avant, des remboursements, des tirages et des arbitrages.

L'emprunteur est inscrit lors de son encaissement en recette au compte 1644 du budget, et ensuite en dépenses et en recettes du compte 1644, pour le montant total des remboursements anticipés et des remboursements des droits de tirage.

Après remboursement préalable imputé en dépense au compte 1644, les mouvements internes à l'exercice pourront être inscrits au compte de classe 5.

A la clôture de l'exercice, les tirages infra-annuels sont apurés soit par remboursement des tirages utilisés en tant que lignes de trésorerie, soit par consolidation en emprunt (virement du compte de classe 5 sur le compte 1644).

Compte tenu de l'inscription initiale des fonds en recettes au compte 1644, la consolidation éventuelle des tirages effectués ne nécessite pas de délibération spécifique.

- Taux d'intérêt applicables aux tirages :

- ⇒ EONIA + marge de 0,15 %
- ⇒ EURIBOR 1, 3, 6, 12 mois + marge de 0,10 %
- ⇒ TAM + marge de 0,15 %
- ⇒ TAM à provisions trimestrielles + marge de 0,13 %
- ⇒ TAG 1, 3, 6 mois + marge 0,15 %
- ⇒ EURIBOR à double périodicité + marge maximum de 0,08 %
- ⇒ Taux fixe mensuel – trimestriel – semestriel – annuel.

Les indices de référence sont constatés selon les modalités prévues dans le contrat

- Commissions :

- ⇒ commission d'engagement : Néant.
- ⇒ commission de non utilisation : 0,10 % de l'écart entre 90 % du plafond et l'encours moyen de l'année n (à l'issue de la période de mobilisation)
- ⇒ commission d'arbitrage de néant.
- ⇒ commission de débit : Néant.

- Amortissement : progressif, constant, ou personnalisé dans les limites des plafonds annuels de tirages.

L'assemblée délibérante sera tenue informée des opérations conduites au cours de chaque exercice budgétaire, notamment des tirages, options de taux, arbitrages et remboursements effectués.

ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Monsieur Martial TAUGOURDEAU est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Remboursement des frais engagés par les Sapeurs Pompiers Volontaires du Centre de Secours de Maintenon

Le Conseil d'Administration autorise le Président à rembourser les sommes suivantes :

- VANNEYRE Franck	:	183,05 francs
		<u>+ 149,25 francs</u>
		332,30 francs
- DROUET Christian	:	390,55 francs
- GESLIN David	:	1.245,54 francs

Assurance et frais de vétérinaire

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de faire prendre en charge par le Service Départemental d'Incendie et de Secours l'intégralité des frais consécutifs aux accidents et aux maladies contractées en service commandé des chiens, à l'article 644 du budget, l'assureur n'intervenant qu'après règlement et pour le niveau de couverture souscrit.

Conventions annuelles de financement – Exercice 2000

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve les montants à intervenir dans le cadre des Conventions Annuelles de Financement au titre de l'exercice 2000 définis dans le tableau joint en annexe.

Substitution

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer tous les documents nécessaires aux transferts d'emprunts des collectivités à intervenir au profit du Service Départemental d'incendie et de Secours dans le cadre des conventions de transferts consécutives à la loi n° 96-369 du 3 mai 1996.

Liste des matériels à acquérir en investissement : Additif

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, complète la liste de matériel à acquérir en investissement et dont la valeur unitaire est inférieure à 4.000 F en ajoutant :

- les bouées de sécurité,
- les récupérateurs d'huile,
- les testeurs de batterie,
- les nettoyeurs de canalisations (flexibles et buses).

Subvention UIISC

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'accorder une subvention de 45.000 F à l'UIISC n° 1 pour financer les journées portes ouvertes qui se sont déroulées les 20 et 21 mai 2000 à Nogent le Rotrou.

Remises gracieuses

A l'unanimité, le Conseil d'Administration accepte les remises gracieuses suivantes :

- 285 F (Madame RUIZ Béatrice)
- 842 F (Madame GASSELIN Sandrine)

Convention d'occupation à titre précaire et révocable

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer la convention d'occupation à titre précaire et révocable à intervenir entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours et Monsieur MORISSET moyennant une recette annuelle de 250 F.

Incidence du recensement 2000 sur le contingent incendie des communes et des structures intercommunales

Le Conseil d'Administration à la majorité des suffrages (2 votes contre, Monsieur HAMEL et Monsieur SIRDEY) décide de conserver le mode de calcul du contingent 2000 pour l'exercice 2001 et de prendre en compte les modifications de population en effectuant un lissage sur 3 ans.

Assurances - Contrat pour les véhicules de collection

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer un contrat d'assurance pour les véhicules de collection du Service Départemental d'Incendie et de Secours avec le Cabinet Huger.

Conventions à intervenir avec les communes CSP et CS

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de biens immobiliers et les conventions de transfert en pleine propriété à intervenir avec les communes suivantes, sièges d'un centre de Secours:

- | | | |
|---------------|----------------------|---------------------|
| - Auneau | - Cloyes sur le Loir | - Orgères en Beauce |
| - Arrou | - Epernon | - Ouarville |
| - Baudreville | - Gallardon | - Toury |
| - Brou | - Maintenon | - Voves |

Et les conventions avec la ville suivante, siège d'un CSP :

- Chartres

Conventions de transfert avec les communes CPI

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions de transfert par constitution avec les collectivités suivantes, sièges d'un CPI :

- Beaumont - Argenvilliers,
- Dangeau,
- Digny,
- Maillebois,
- Sours,
- Unverre,
- Clévilliers et Challet qui se regroupent pour former un Centre Intégré.

Les convention de transfert par fusion au centre intégré de Sours avec les communes de :

- Berchères les Pierres,
- Gellainville,
- Nogent le Phaye.

La mise en place des conventions est fixée au 1^{er} septembre 2000.

Les structures nouvellement constituées prendront l'appellation de Centre Intégré.

Centre de Secours de Nogent le Roi

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de l'acquisition des terrains d'assiette du Centre de Secours de Nogent le Roi.

Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment hébergement du CSP de NOGENT LE ROTROU

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- prend acte de la proposition du jury de retenir l'équipe SEDILLOT-BIANCHONI-SAISON-PARAGOT comme maître d'œuvre,
- autorise le Président à engager les négociations et à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les contrats relatifs à cette opération,
- autorise le Président à engager une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés pour la réalisation des travaux.

Marché VTU

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au lancement et à la passation d'un marché public, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'acquisition de 6 à 8 VTU.

Composition de la commission d'appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil d'Administration modifie la composition de la commission d'appel d'offres permettant au Président d'avoir un remplaçant qui sera désigné par arrêté.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE - Concours Sapeurs Pompiers Professionnels 2ème classe

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de fixer un dédommagement de 15.000 F à acquitter par les collectivités recrutant un candidat inscrit sur la liste d'aptitude de Sapeur Pompiers Professionnel de 2^{ème} classe organisé à Bourges conjointement par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours 28, 21, 18 et 37.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - REUNION DU 12 OCTOBRE 2000

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 octobre 2000, au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir – 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs CHATEL, FAVRAT, FOUCAULT, GABORIAU, GALLET, GRANDON, HAMEL, HOYAU, GIGON, PHILIPPE, PILLIAS, RENARD, SIRDEY, TEROUINARD, VELLA

Membre de droit :

M. le Préfet, représenté par M. LIZZIT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 10 octobre 2000,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 9 octobre 2000,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 9 octobre 2000,

Approbation du Conseil d'Administration du 9 juin 2000

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2000

Travaux à la DDSIS

Le Conseil d'Administration à l'unanimité autorise le Président à :

- mandater un bureau d'études pour effectuer l'analyse et la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation électrique des ateliers départementaux et du CODIS,
- mandater un bureau d'études pour effectuer l'analyse et la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du chauffage au gaz naturel des ateliers départementaux et du CODIS,
- signer toutes les pièces nécessaires à la passation des marchés relatifs à ces opérations.

Extension du CSP de Nogent le Rotrou

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve l'avant projet définitif,
- approuve le montant de cette opération à 8.000.000 F TTC,
 - prend l'engagement d'inscrire au budget primitif 2001 un crédit supplémentaire pour cette opération, à répartir comme suit :
 - 2.350.000 F à l'article 232-5 (CSP Nogent le Rotrou)
 - 70.000 F à l'article 214.0 (mobilier de bureau)
 - 80.000 F en 214.7
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la passation des marchés relatifs à cette opération,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réservation et à la location d'ALGECO destinés à l'hébergement provisoire.

Extension du CSP Châteaudun

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- approuve le programme de cette opération annexé au rapport,
- approuve le montant de cette opération (détail annexé au rapport),
- prend l'engagement d'inscrire au budget primitif 2001 un crédit supplémentaire de 4.000.000 F TTC pour cette opération,
- autorise le Président à composer une commission d'examen de candidatures pour la maîtrise d'œuvre (sélection sur compétences et références) composée comme suit :

- *M. le Président du Conseil d'Administration du SDIS, M. GRANDON 1^{er} Vice-Président,*
- *M. HOYAU, Membre de la Commission d'Appel d'Offres ou son suppléant,*
- *M. GALLET, Membre de la Commission d'Appel d'Offres ou son suppléant,*
- *M. VENOT, Maire de Châteaudun,*
- *M. FAURE, Maire de Marboué,*
- *M. THIBAUT, Maire de Jallans,*
- *M. VANDROMME, Maire de Civry,*
- *M. DEPUSSAY, Maire de Saint Cloud en Dunois,*
- *M. PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,*
- *M. DIEFFENBACHER, chef du CSP de Châteaudun,*
- *M. BARRE, Architecte Conseil de la DDE,*
- *M. TROUILLOU, chef du Service Départemental d'Architecture, ou son représentant,*
- *M. SEMICHON, Architecte désigné par le Syndicat des Architectes d'Eure et Loir,*
- *M. LAVAT, Architecte lauréat d'un grand concours désigné par l'U.S.A.R.C.,*
- *un architecte libéral représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes,*
- *M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,*
- *M. le Payeur Départemental.*
- autorise le Président à mandater un architecte pour la maîtrise d'œuvre,
- autorise la rémunération des architectes composant cette commission selon les modalités habituelles,
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au lancement et à la passation des marchés relatifs à ce projet.

Cession de terrains au profit du département d'Eure et Loir

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire desservant le futur centre de secours de Nogent le Roi, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la cession des parcelles :

- ZD 20 pour 723 m²
- ZD 95 pour 104 m²
- ZD 96 pour 92 m²

Cette cession intervient à titre gracieux au profit du Conseil Général d'Eure et Loir.

Rémunération des jurys de concours

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise :

- le versement d'une indemnité de 1.000 F HT aux architectes participants aux commissions d'examen de candidatures de maîtrise d'œuvre, lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDIS
- accepte que les architectes présents lors de la réunion du 25 mai 2000 pour désigner l'architecte assurant la maîtrise d'œuvre des travaux du CSP de Nogent le Rotrou puissent recevoir une rémunération de 1.000 F HT.

Subvention exceptionnelle à l'UDSPEL

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 18.000 F à l'UDSPEL afin de couvrir les frais engagés lors du congrès national des sapeurs pompiers à Strasbourg.

Restes à recouvrer – Admissions en non-valeur

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'inscrire un montant de 12.295,98 F au titre des admissions en non-valeur.

Liste de matériel à acquérir en investissement

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'imputer en investissement les matériels suivants :

Matériel de sport :

- les espaliers et leur équipement complémentaire
- les planches abdominales

- les tapis, les bancs de saut, les toises, les poids, les décamètres, les pentamètres...
- les ensembles de badminton (poteaux et filet)

Matériel opérationnel :

- les tentes
- les duvets
- les lits pliants
- les sacs à dos et les sacs à paquetage
- le matériel de cuisson

Matériel de formation :

- les tableaux blancs
- les mallettes à maquillage et à blessures pour le secourisme

Matériel divers :

- les chandelles pour atelier
- les aspirateurs
- les cisailles électriques à ferraille
- les pulvérisateurs de freins (tous véhicules)
- les jeux d'adaptateurs utilitaires pour pneus
- l'outillage pour atelier dont le coût unitaire est supérieur à 1.000 F HT (perceuses, marteaux-perforateurs, extracteurs, pinces repousse-pistons...)
- les systèmes d'extraction dorsale pour VSAB
- les cartes "mémoire" photo
- les lecteurs de cartes "mémoire" photo
- les équipements d'éclairage dont le coût unitaire est supérieur à 500 F HT
- les chariots de visite
- les bornes de gonflage
- les cuissardes
- les combinaisons GRIMP

Rapport de présentation de la DM2 - 2000

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte la DM2 – 2000 qui s'équilibre à :

- 7.386.019,13 F en investissement
- 981.228,00 F en fonctionnement

Débat d'orientations budgétaires pour 2001

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a débattu du DOB, et a approuvé les orientations fixées dans le rapport joint en annexe.

Contingent 2001

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'augmenter la recette prévisionnelle du contingent attendu en 2001 de 1,6 % par rapport à la recette votée pour 2000, ce qui porte la contribution à 180,71 F par habitant DGF lissée.

La cotisation individualisée est calculée pour moitié sur la population DGF lissée et pour moitié sur le potentiel fiscal de la collectivité concernée.

Principe de surcotisation lors de la construction de Centres de Secours par le SDIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de fixer la contribution additionnelle exceptionnelle applicable pour la construction ou l'extension de Centres de Secours par le SDIS aux communes et pour les montants définis dans le tableau annexe.

Tarif des interventions payantes

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide pour 2001, d'augmenter de 1,6 % le barème des interventions présentant la caractère de service rendu appliqué au bénéficiaire de l'intervention ou au prestataire de service défaillant.

Participation par forfait :

- | | |
|---|----------|
| - Ouverture de porte sans danger imminent | 605,00 F |
| - Inondation consécutive à une défectuosité de l'installation | |
| - Intervention inférieure à 1 heure | 493,00 F |
| - Par heure supplémentaire | 370,00 F |
| - Déplacement pour intervention sur nids d'insectes sur le domaine privé..... | 298,00 F |

- *Déplacement pour ascenseur bloqué (hors urgence) 1046,00 F*

Participation pour les services de sécurité (en salle ou extérieur) :

1. Frais de personnel, par heure non fractionnée

- *1 vacation taux « sous-officier » par personne (avec un service de sécurité égal au moins à 3h au taux en vigueur selon la période : intervention / dimanche / nuit)*

2. Frais de matériel, par déplacement

(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)

- *VL, motopompe, embarcation 5 vacations*
- *VSAB, VUD 6 vacations*
- *Porteur d'eau 7 vacations*
- *Engins spéciaux (EPA, CCGC, BEA...) 8 vacations*

Postes téléphoniques d'urgence reliés au CODIS :

- *participation annuelle..... 1.600 F*

Conventions Annuelles de Financement avec les collectivités CPI

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de valider les montants financiers des conventions annuelles de financement 2000 à intervenir avec les collectivités CPI. Ces montants sont définis dans le tableau annexé.

Conventions à intervenir avec les communes CSP et CS

Dans le cadre des dispositions de la Loi n° 96-396 du 3 mai 1996, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes de :

- *Authon du Perche*
- *Brezolles*
- *Châteauneuf en Thymerais*
- *Courville sur Eure*
- *Illiers Combray*
- *La Ferté Vidame*
- *Saint Rémy sur Avre*
- *Lucé*
- *Senonches*
- *et avec le SICPAD pour le CSP de DREUX.*

Elles prendront effet au 1^{er} janvier 2001.

Conventions de transfert avec les communes CPI

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les convention de transfert par :

- *constitution à intervenir avec :*
 - *Le Gault Saint Denis*
 - *Terminiers*
 - *Sancheville*

Les centres prendront l'appellation de CI

- *fusion avec le CSP de Châteaudun pour les communes de :*
 - *Marboué*
 - *Donnemain*

L'ensemble de ces conventions prendront effet au 1^{er} décembre 2000.

Marchés publics : Rénovation des réseaux radio

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation d'un marché de rénovation des réseaux radio de la "Fréquence Départementale" et "Secours Routiers" sous forme d'appel d'offres ouvert.

Acquisition de matériel de transmission

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation du nouvel appel d'offres ouvert (2000-017).

Marchés publics : Compresseurs d'air

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation du marché de compresseurs d'air sous la forme d'appel d'offres ouvert.

Ce marché est décomposé en 3 lots :

- lot 1 : Compresseur - débit > 19m³/heure
- lot 2 : Compresseur - débit > 35m³/heure
- lot 3 : Compresseur - débit > 8m³/heure

Marchés publics : Marché de carburants

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation d'un marché pluriannuel de carburants sous la forme d'appel d'offres ouverts et à lots géographiques.

Marchés publics : Marché de services informatiques

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation d'un marché pluriannuel de services informatiques (3 ans) sous forme appel d'offres restreint.

Marchés publics : Convention IMOTIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la préparation du marché de télécommunications à intervenir avec la Société IMOTIS pour un montant de 32.000 F H.T. et de 6.000 F H.T. par journée complémentaire.

Régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'approuver le régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et sportifs annexé à la présente délibération.

Emplois jeunes Indemnisation

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'attribuer aux personnels sous contrat "emploi-jeune" une prime annuelle de premier niveau.

Suppression et création de postes

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de :

- supprimer un poste d'attaché et de créer un poste d'attaché principal avec effet au 01/07/2000,
- créer 2 postes "emplois-jeunes" (assistants de veille opérationnelle),
- créer un poste d'agent administratif.

Cotisation à l'ordre des médecins

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide, à compter de l'exercice 2000, de faire prendre en charge par le Service la cotisation ordinale du Docteur SERRANO.

Supplément familial de traitement

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité autorise le versement du supplément familial à Madame LEZE dans les conditions fixées par les circulaires ministérielles du 08/10/1968 et du 11/02/1977.

Situation d'un agent en C.E.C.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent d'entretien à compter du 01/01/2001.

Stationnaire du CTA-CODIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide, à compter du 01/01/2000, de :

- supprimer 3 postes d'agents des transmissions du 2^{ème} groupe,
- créer 3 postes de stationnaires du 1^{er} groupe.

Permis Poids lourd

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Mairie d'ANET une subvention de 4.000 F correspondant à la prise en charge par le SDIS dans les modalités habituelles de la formation au permis "catégorie C" que la commune a pris en charge pour un employé communal également sapeur pompier volontaire.

Tutorat d'apprentissage

Le Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur HUBERT Patrick, chef de l'atelier départemental, comme tuteur dans le cadre de la formation des apprentis en mécanique automobile.

Cette désignation entraîne pour l'intéressé le versement d'une NBI.

Remboursement Participation aux communes

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 3.330,52 F à la commune de Saint-Aubin-des-Bois dont les sapeurs pompiers ont été appelés par le CODIS en renfort de la commune d'Amilly.

Conventions à intervenir avec le cabinet ACTEIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec la Société ACTEIS :

- mission d'assistance mise en œuvre outils de gestion pour un montant TTC de 98.670 F,
- mission d'assistance à l'élaboration d'un marché d'assistance technique pour 36.179 F TTC,
- mission d'assistance à l'élaboration d'un marché d'acquisition d'outils de gestion du patrimoine pour 53.913 F TTC.

Lancement d'une procédure négociée suite à l'appel d'offres infructueux

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation d'un marché négocié suite à l'appel d'offres infructueux concernant le lot n° 2 du marché n° 2000-007.

Avenant au marché n° 2000-009

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer avenant n° 1 à intervenir dans le cadre du marché 2000-009, dans la limite de 15 % du montant initial du marché n° 2000-009.

Marchés publics : Plates-formes EPA

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation du marché "Plates-formes EPA" sous forme d'appel d'offres ouvert.

ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET

Arrêté 2658 du 18/11/1999

Article 1^{er} :

Est déclarée opérationnelle pour la recherche et le sauvetage en décombres pour l'année 2000 l'équipe cynophile composée du Caporal-chef CLOSIER Yannick et de son chien MAVRIK – TUH708.

Article 2 :

Est déclarée opérationnelle pour la recherche et le sauvetage de personnes égarées pour l'année 2000 l'équipe cynophile composée du Caporal-chef CLOSIER Yannick et de son chien JUMP – TSTG192.

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER

Arrêté 2659 du 18/11/1999

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 390 en date du 23 mars 1999 est modifié comme suit en son article 2 :

* chefs d'unité :

Ajouter : - Adjudant BOUVIER Pascal

* Sauveteurs :

Supprimer : - Adjudant BOUVIER Pascal

Ajouter : - Sapeur EON Richard
- Sapeur HUBOUD-PERRON Samuel
- Sapeur POIRIER Cyriaque

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER

Arrêté 2700 du 18/11/1999

Article 1^{er} :

Sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude aux fonctions d'ADJUDANT volontaire, les sapeurs pompiers dont les noms suivent :

FERRIGNO Patrick	TOURY
LIMA Manuel	DREUX
WIELGOSKI Richard	OUARVILLE

Article 2 :

Sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude aux fonctions de SERGENT volontaire, les sapeurs pompiers dont les noms suivent :

BEAUCHAMP Pascal	SOULAIRES
BOURGEOIS Emmanuel	ROINVILLE SOUS AUNEAU
BROUTIN Stéphane	BONNEVAL
CHARRON Luc	MAINTENON
DICARA Didier	AUNEAU
DORARD Martial	VOVES
FAURIEUX Sébastien	LUCE
FONTENEAU Alex	TOURY
FOUREAU Christophe	LA LOUPE
FOUTHIER Pascal	LA LOUPE
FRANJOUX Christophe	PONTGOUIN
GENET Jérôme	MAINTENON
GENONI Marc	NOGENT LE ROI
GERARD Christian	NOGENT LE PHAYE
GOUSSU Emmanuel	ARROU
LALOUE Christophe	ST AUBIN DES BOIS
LEJARD Philippe	TREMBLAY LES VILLAGES
MAHOU Hervé	NOGENT LE ROI
MAIQUES Bruno	PIERRES
MONTARGON Rolland	ST LUBIN DE LA HAYE
TATON Patrick	SENONCHES

VERDIER Vincent

LA LOUPE

Article 3 :

Sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude aux fonctions de CAPORAL volontaire, les sapeurs pompiers dont les noms suivent :

ARAUJO Stéphanie	LUCE
ARNOULT Daniel	THIRON GARDAIS
BARON Cédric	CHAUDON
BASILIO Antonio	PRASVILLE
BEAUR Yannick	CHATEAUDUN
BEAUVAIS Ingrid	BONNEVAL
BLANCHARD David	BONNEVAL
BOULAY Philippe	ORGERES EN BEAUCE
BOURIETTE Sylvain	LUCE
BUFFETRILLE Christophe	EPERNON
CARDOSO José	LUCE
CASSEGRAIN Cédric	JANVILLE
CHARITTE Serge	DROUE SUR DROUETTE
CHATELAIN Michel	SANCHEVILLE
CHAUVIN Samuel	ST REMY SUR AVRE
CHEVALIER Patrice	MIGNIERES
CHRETIEN Luc	LE THIEULIN
CONDETTE Christiane	SAINT PREST
CRAMON Frédéric	CHALLET
DARRAS Corinne	DROUE SUR DROUETTE
DUBOCQ Frédéric	EPERNON
DUPRE Laurent	JANVILLE
FATOUX Sylvain	NOGENT LE ROI
GAUTHIER Christophe	ARROU
GAUTHIER Marcel	CHARONVILLE
GUITTARD José	NOGENT LE ROI
LATOUCHE Sébastien	BROU
LECLAINCHE Arnaud	DIGNY
LECLERC Eric	NOGENT LE PHAYE
LORIN Harold	LA LOUPE
MASSON Laurent	ARROU
MOLLES Olivier	COULOMBS
MORSTYN Damien	COURVILLE SUR EURE
OCANA François	ANET
PETIT Stéphane	MONTAINVILLE
RONEY Mickaël	NOGENT LE ROTROU
SEVESTRE Julien	JANVILLE
SINEAU Pascal	ARROU
SUET Francis	LUCE

Article 4 :

Seront rayés de la présente liste d'aptitude, les candidats qui n'auront pas fait l'objet d'une nomination dans le délai de deux ans à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER

Arrêté n° A 99-586 du 19/11/1999 : Candidats admis au Brevet National de Cadet de Sapeur Pompier

Article 1^{er} :

Sont admis à l'examen du **Brevet National de Cadet de Sapeur Pompier**, les candidats suivants par ordre alphabétique :

BARBIER Jean-Yves	VILLEMEUX SUR EURE
BRIERE Franck	SENONCHES
BRUNEAU Mariana	CHATEAUDUN
GATEAU Guillaume	NOGENT LE ROTROU
GODIVEAU Yaël	CHATEAUDUN
GORON Gilles	VILLEMEUX SUR EURE

JACQUET Richard
JOSQUIN Mathieu
LHUILLERY Tony
MORICET Loïc
NEE Jérôme
PONSIGNON Sylvain
QUATREHOMME Frantz
VANDERBRUEWEN Benoît

BROU
NOGENT LE ROTROU
ST REMY SUR AVRE
BONNEVAL
BROU
ST REMY SUR AVRE
ST REMY SUR AVRE
ST REMY SUR AVRE

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER

Arrêté du 01/12/1999 : Organisation concours CAPORAL, SERGENT, ADJUDANT

Article 1^{er} :

Quatre sessions d'un concours de CAPORAL de sapeurs pompiers volontaires, au titre de l'année 2000, auront lieu les 18 mars, 29 avril et 8 octobre.

Le nombre maximum de candidats inscrits au titre des 4 sessions est fixé à 75.

Article 2 :

Deux sessions d'un concours de SERGENT de sapeurs pompiers volontaires, au titre de l'année 2000, auront lieu les 8 et 14 octobre.

Le nombre maximum de candidats inscrits au titre des 2 sessions est fixé à 55.

Article 3 :

Un concours d'ADJUDANT de sapeurs pompiers volontaires, au titre de l'année 2000, auront lieu le 28 octobre.

Le nombre maximum de candidats inscrits au titre des 2 sessions est fixé à 25.

Article 4 :

Conformément aux dispositions des articles 3 des arrêtés ministériels du 9 juillet 1981 susvisés, tout candidats doit transmettre à la Direction Départementale des Services d'incendie et de Secours d'Eure et Loir, par voie hiérarchique avant le 1^{er} janvier 2000 :

- une demande écrite de candidature
- une fiche de renseignements administratifs
- un document attestant la possession du brevet national de secourisme avec mention "réanimation" pour les candidats Caporaux et Sergents et "Secourisme Routier" pour les candidats Adjudants

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER

Arrêté n° 127 du 28/01/2000 : Composition opérationnelle GRIMP

Article 1^{er} :

Le commandant Eric LORTHIOIS, titulaire da l'unité de valeur IMP3, est chargé pour l'année 2000 de la direction du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir (GRIMP-28).

Article 2 :

Pour l'année 2000, le Groupe de Reconnaissance et d'intervention en Milieu Périlleux est composé de :

* Chefs d'unité :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - Commandant LORTHIOIS Eric | CSP CHARTRES |
| - Lieutenant LEBE Alain | CSP CHARTRES |
| - Adjudant-chef LAMY Thierry | CSP CHARTRES |
| - Adjudant-chef GATEAU Frédéric | CSP DREUX |
| - Adjudant-chef KERNIN André | CSP DREUX |
| - Adjudant ANNE Jean-François | CSP DREUX |
| - Adjudant BOUVIER Pascal | CSP CHARTRES |
| - Sergent DESNOS Alain | CSP CHARTRES |

* Sauveteurs :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| - Capitaine QUIGNAUX Jean-Paul | CSP CHARTRES |
| - Lieutenant BEAUVAIS Patrick | CSP CHARTRES |
| - Adjudant FERRON Bruno | CSP CHARTRES |
| - Adjudant LE PRE Yvon | CSP CHARTRES |
| - Sergent CLEBANT Alain | CSP DREUX |
| - Caporal-chef CLOSIER Yannick | CSP CHARTRES |

- Caporal-chef RABOUILLE Gilles	CSP CHARTRES
- Caporal DIAZ Antonio	CSP CHARTRES
- Caporal HELBLING Emmanuel	CSP DREUX
- Caporal PILATE Frédéric	CSP DREUX
- Sapeur BLONDEL Romuald	CSP DREUX
- Sapeur 1 ^{ère} classe EON Richard	CSP CHARTRES
- Sapeur HUBOUD-PERRON Samuel	CSP DREUX
- Sapeur POIRRIER Cyriaque	CSP DREUX

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER

Arrêté 367 du 29/03/2000 : Complément composition opérationnelle GRIMP

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral du 20 janvier 2000 fixant la liste opérationnelle du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux est complété comme suit dans son article 2 :

* Sauveteurs :

- Ajouter : Sergent GUILLEMENT Alain

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER

Arrêté 709 du 22/05/2000 : Liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs

Article 1^{er} :

Sont déclarés aptes opérationnels, pour l'année 2000, les plongeurs du Service d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir dont les noms suivent :

* Conseiller technique :

- Capitaine ULLIAC Bruno CSP DREUX

* Chefs d'unité:

- Adjudant FAIPEUR Didier CSP DREUX
- Caporal-chef BOISSET Christian CSP CHATEAUDUN

* Scaphandriers Autonomes Légers (SAL) :

- Capitaine QUIGNAUX Jean-Paul CSP CHARTRES
- Lieutenant LEBE Alain CSP CHARTRES
- Adjudant-chef LAMY Thierry CSP CHARTRES
- Adjudant GATEAU Frédéric CSP DREUX
- Sergent-chef VICHARD Daniel CSP NOGENT LE ROTROU
- Sergent SUZANNE Daniel CSP DREUX
- Caporal-chef BULOIS Pascal CSP CHATEAUDUN
- Caporal-chef RABOUILLE Gilles CSP CHARTRES
- Caporal BOUARD Eric CSP CHARTRES
- Caporal TROFFIGUE Christophe CSP CHARTRES
- Caporal GAUDIN Didier CSP DREUX
- Sapeur LAFFON Fabrice CSP NOGENT LE ROTROU
- Sapeur JAN Renaud CSP CHATEAUDUN
- Sapeur FEUGEAS Ghislain CSP CHARTRES

Albert DAUSSIN-CHARPANTIER